

Réduire radicalement les violences basées sur le genre et les pratiques néfastes

Données factuelles, solutions, études de cas et recommandations d'orientation

APERÇU

Les violences basées sur le genre (VBG) sont un phénomène qui transcende les frontières sociales, économiques et géographiques. Les filles et les femmes du monde entier sont concernées par les VBG, elles-mêmes alimentées par de nombreux facteurs, que sont notamment les normes culturelles, la dominance masculine, l'acceptation sociale des pratiques néfastes et l'insuffisance des protections juridiques. Mettre le doigt sur ces éléments déclencheurs a néanmoins permis d'identifier des mesures d'atténuation de la vulnérabilité des filles, des femmes et des populations marginalisées (sur la base de leur classe sociale, caste, croyance, orientation sexuelle, identité de genre, profession, statut migratoire ou situation de handicap) face aux violences basées sur le genre. Ce document d'orientation présente plusieurs approches qui peuvent aider les sociétés à renforcer la prévention des VBG et la réponse à ces violences lorsqu'elles se produisent. Il s'agit notamment d'aborder les normes de genre par le biais de la législation et de modifications de comportement ; d'améliorer la transversalité des services de soutien aux victimes de VBG ; d'élargir l'accès équitable aux biens économiques et d'investir dans les mouvements de femmes.

SECTION 1 : DÉFINITION DE LA QUESTION

Les violations des droits humains causées par les violences basées sur le genre et les pratiques néfastes ont lieu dans tous les pays du monde. Leur impact négatif est particulièrement marqué chez les filles et les femmes. Les violences basées sur le genre peuvent avoir de très lourdes conséquences pour la santé des femmes et des jeunes, telles que les blessures physiques, la dépression, les douleurs chroniques, les maladies sexuellement transmissibles, les grossesses non désirées, les risques accrus d'infection au VIH et le décès. Mais cela ne s'arrête pas là^{1,2,3}. Ces violences empêchent également les filles et les femmes de participer pleinement dans la société, minent leur autonomisation et, en conséquence, contribuent encore davantage aux inégalités. Si de nombreux accords internationaux mettent en avant les droits des filles et des femmes à mener une vie exempte de violences et de pratiques néfastes, les niveaux de violences demeurent cependant inacceptablement élevés.

À l'échelle mondiale, 38,6 % des féminicides sont perpétrés par un partenaire intime⁴. Et près de 50 %, si l'on inclut les membres de la famille⁵. Alors que les VBG blessent les filles, les femmes et les survivant-e-s de minorités sexuelles en premier lieu, elles ont des répercussions négatives sur leurs familles et communautés, et entraînent de ce fait des conséquences économiques⁶. Dans certains pays, tels que le Bangladesh et le Chili, le coût économique de la violence aux mains d'un partenaire intime (VPI) dépasse largement les dépenses gouvernementales en faveur de l'éducation primaire⁷. Il est, par exemple, estimé que le coût des VBG dans le monde est d'environ 4,4 billions USD, ce qui représente 5,2 % du PIB mondial⁸. Il est estimé que, dans le monde entier, une femme sur trois est victime d'abus psychologiques ou sexuels au cours de sa vie, la plupart du temps aux mains d'un partenaire intime⁹.

Les violences basées sur le genre peuvent concerner les filles et les femmes de tout âge, d'avant la naissance au grand âge, et revêtent de très nombreuses formes. Il est important de reconnaître que le taux élevé d'infanticides féminins est une forme de violence basée sur le genre. Dans de nombreuses communautés, par exemple, le statut inférieur des femmes, à la fois économiquement et socialement, entraîne des taux plus élevés d'abandons de nourrissons de sexe féminin¹⁰. Environ 26 % des femmes américaines ont subi des abus sexuels avant leurs 18 ans¹¹, et les données révèlent que près de 120 millions de filles dans le monde, soit une sur 10, ont subi des rapports sexuels imposés ou autres actes sexuels imposés¹². Les responsables de ces actes de violences sexuelles sont le plus couramment non pas des étrangers, mais bien des partenaires, des enseignants ou des membres de la famille¹³. Les résultats d'une étude au Zimbabwe, par exemple, indiquent que 78 % des filles qui ont subi des violences sexuelles ont rapporté que l'auteur de la première incidence de violence était un petit ami ou un partenaire¹⁴.

Les protections juridiques et sociales en vigueur, quoique limitées, disparaissent totalement en cas de conflit, d'urgence ou de crise humanitaire, lorsque le viol est souvent utilisé comme arme de guerre^{15,16}.



L'élimination des violences basées sur le genre et des pratiques néfastes est en lien avec la réalisation de plusieurs des cibles et objectifs de développement durable (ODD), dont les suivants :

ODD 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

- **3.1** D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes
- **3.2** D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus

ODD 4 : Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

- **4.a** Faire construire des établissements scolaires qui soient adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et aux deux sexes ou adapter les établissements existants à cette fin et fournir un cadre d'apprentissage effectif qui soit sûr, exempt de violence et accessible à tous

ODD 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

- **5.1** Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles
- **5.2** Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation
- **5.3** Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage

Clause de non-responsabilité : Les points de vue et opinions exprimés dans le présent document technique sont ceux des auteur-e-s. Ils ne reflètent pas nécessairement les positions ou les politiques officielles de l'ensemble des organisations partenaires.



Il a été démontré que les catastrophes climatiques augmentent le harcèlement sexuel¹⁷, la violence conjugale¹⁸, l'exploitation sexuelle des enfants¹⁹ et la traite humaine²⁰. Les déplacements et migrations qui font suite à une catastrophe peuvent entraîner une surpopulation et des conditions de vie insécures dans les centres d'évacuation, les logements temporaires et autres refuges²¹. Les femmes deviennent ainsi plus vulnérables au harcèlement et à la violence, et la pauvreté accrue et la dissolution de la communauté augmentent également la propension à la violence²².

➔ Pour plus d'information, veuillez consulter le document intitulé « Investir en faveur des femmes pour juguler le changement climatique et préserver l'environnement ».

Les pratiques néfastes continuent à nuire à la santé, au bien-être et à l'avenir des filles et des femmes. On estime à 200 millions, au moins, le nombre de filles et de femmes qui, dans 30 pays, ont été soumises à une forme ou une autre de mutilation génitale féminine/excision, qui entraîne un risque aggravé d'hémorragie et d'infection, de complications lors de l'accouchement, de stérilité, voire de décès^{23,24}. En 2017, plus de 700 millions de femmes encore en vie avaient été mariées avant l'âge de 18 ans²⁵. Dans le monde, 37 000 filles sont mariées chaque jour²⁶. Les épouses enfant étant souvent incapables de négocier des relations sexuelles sûres ou la planification familiale, elles sont particulièrement exposées aux grossesses précoces et non désirées et aux infections sexuellement transmissibles²⁷. Il est estimé que si le taux de mariages précoces reste inchangé, le nombre de femmes mariées avant leurs 18 ans atteindra, d'ici à 2050, les 1,2 milliard²⁸. Bien que la violence existe dans toutes les sociétés, certains groupes de femmes – et particulièrement celles qui souffrent de plusieurs formes de discrimination – sont particulièrement vulnérables. Ces groupes incluent les filles et les femmes vivant avec des handicaps, celles de communautés de minorités ethniques, raciales ou autochtones²⁹, les lesbiennes ou bisexuelles, les personnes transgenres ou de genre non conforme, celles vivant dans des communautés rurales ou isolées, les migrantes ou réfugiées, celles ayant été victimes de traite humaine, les travailleuses du sexe, les travailleuses domestiques et les filles et les femmes vivant avec le VIH^{30,31,32,33,34}.

SECTION 2 : SOLUTIONS ET INTERVENTIONS

De nombreux facteurs alimentent les violences basées sur le genre. Il y a souvent un lien direct entre la domination masculine dans certaines communautés et les normes de genre néfastes et rigides qui exercent un contrôle sur les femmes et les personnes ayant une identité de genre différente, les rendant plus vulnérables à la violence³⁵. La recherche suggère que certaines normes culturelles en lien avec le genre, dont l'acceptation sociale qu'un époux batte son épouse ou la priorité d'accès des hommes aux ressources financières, laissent entendre l'existence probable de violences à l'égard des femmes³⁶.

Afin de contribuer à renforcer la prévention des VBG et la réponse à ces violences lorsqu'elles se produisent, nous devons :

- Élargir les efforts qui ciblent les normes de genre néfastes et éduquer les jeunes, les femmes et les hommes par le biais d'initiatives de changement comportemental et de programmes communautaires
- Améliorer les services transversaux de soutien aux survivantes des violences basées sur le genre
- Améliorer l'accès équitable aux biens économiques
- Investir dans les mouvements de femmes de la société civile

Élargir les efforts qui ciblent les normes de genre néfastes et éduquer les jeunes, les femmes et les hommes par le biais d'initiatives de changement comportemental et de programmes communautaires

Pour mettre un terme aux violences faites aux filles et aux femmes, une approche exhaustive abordant les lacunes dans la législation et prévoyant des services de qualité pour les survivantes semble nécessaire. De récentes estimations indiquent que, dans la majeure partie des pays, moins de 40 % des femmes confrontées à de la violence cherchent à obtenir de l'aide ou un soutien³⁷. Parmi celles qui le font, la plupart se tournent vers leur famille ou leurs ami-e-s ; et moins de 10 % s'adressent à la police, du fait de la peur et de la stigmatisation³⁸.

La prévention des violences faites aux filles et aux femmes n'est possible que par la mise en œuvre de cadres juridiques et politiques stricts, qui reconnaissent toutes les formes de violences basées sur le genre et l'inégalité entre les genres, qui luttent contre les attitudes néfastes et respectent des droits de la personne, quelle que soit son orientation sexuelle ou son identité de genre³⁹.

De nombreux programmes ont été élaborés pour combattre les normes de genre nuisibles dans la société, qui perpétuent la discrimination contre les filles et les femmes et donnent lieu à de la violence. Reconnaisant les différents niveaux auxquels les normes de genre opèrent – individuel, familial, communautaire et sociétal –, les programmes réussis impliquent toutes les parties prenantes, hommes et femmes ensemble, ainsi que les jeunes⁴⁰. Les programmes visent non seulement à remettre en question ces normes de genre préjudiciables, mais également à développer des comportements de genre équitables, de même que des mécanismes de protection efficaces. De tels programmes sont



génitale féminine

- **5.5** Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique
- **5.c** Adopter des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles à tous les niveaux et renforcer celles qui existent

Que sont les violences basées sur le genre ?

Les **violences basées sur le genre (VBG)** incluent toutes les formes de violence à l'égard d'une personne sur la base de son sexe biologique, de son identité de genre ou de son adhésion perçue à des normes socialement définies de masculinité ou de féminité. Elles incluent les abus physiques, sexuels et psychologiques ; les menaces ; la coercition ; la privation arbitraire de liberté ; et la privation économique. Ancrées dans les inégalités économiques, sociales et politiques entre les hommes et les femmes, les VBG revêtent de nombreuses formes, y compris le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé, et peuvent survenir à tout moment du cycle de la vie. [\(USAID\)](#)

Les violences à l'égard des femmes (VEF) sont définies comme « tous actes de violence dirigés contre le sexe féminin, et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques ». La forme la plus courante de VEF est la violence aux mains d'un partenaire intime (VPI) : la violence physique ou sexuelle aux mains d'un partenaire actuel ou passé. [\(ONU FEMMES\)](#)



parvenus avec succès à aborder la stigmatisation relative aux VBG, à la violence conjugale, aux VBG à l'école, aux MGF et au mariage des enfants, précoce ou forcé. Nombre de ces programmes, et particulièrement ceux adressés aux jeunes, incluent une composante d'éducation à la sexualité et s'appuient sur une approche basée sur les droits⁴¹.

Étude de cas : TOSTAN soutient les femmes actrices de changement

Par le biais de l'éducation et de la mobilisation communautaire, Tostan soutient les femmes en tant qu'actrices du changement dans leur communauté en Gambie, en Guinée, en Guinée-Bissau, au Mali, en Mauritanie et au Sénégal^{42,43,44}. Les programmes d'éducation et d'engagement communautaire aident les membres de la communauté à mettre le doigt sur les pratiques traditionnelles qui sont un frein à une bonne santé^{45,46}. Le point culminant de la composante de la mobilisation communautaire est la déclaration publique de renoncement aux pratiques néfastes identifiées, telles que les MGF^{47,48}. Les taux de femmes et de filles soumises à cette pratique étaient inférieurs dans les villages participant au programmes^{49,50}.

Étude de cas : Éradiquer le mariage des enfants au Malawi

En s'appuyant sur un modèle de type incubateur de projet, Rise Up (également connu sous le nom de « Let Girls Lead » - ou laissez les filles mener) a travaillé avec des leaders locaux et locales qui outillent les filles afin qu'elles défendent leurs propres droits⁵¹. En recevant le financement, la formation et le soutien continu nécessaires pour mener des actions de plaidoyer efficaces, les chef-fe-s de 22 villages au Malawi ont pu rédiger des règlements interdisant le mariage des enfants et imposant aux hommes des amendes conséquentes en chèvres, poules et terre s'ils s'adonnaient à cette pratique⁵². Au bout de cinq années de plaidoyer mené par différentes organisations et partenaires, le Malawi a adopté le projet de loi Mariage, divorce et relations familiales, qui interdit le mariage des enfants et fait passer l'âge légal du mariage de 15 à 18 ans à l'échelle du pays. Rise Up se mobilise maintenant pour garantir que la législation soit correctement mise en œuvre⁵³.

Améliorer les services transversaux de soutien aux survivantes des violences basées sur le genre

De nombreuses survivantes n'ont pas accès aux services essentiels garantissant leur sûreté, leur protection et leur rétablissement, dont notamment l'accès opportun à la justice, à des lignes d'appel d'urgence, à un hébergement sûr et à du conseil psychosocial. Une étude américaine a révélé que les femmes victimes de violence ont souvent recours à des services de santé mentale, d'urgences, de soins hospitaliers ambulatoires, de soins de santé primaire, de pharmacie et de santé spécialisés⁵⁴, bien que nombre d'entre elles ne mentionnent pas ces abus aux prestataires de soins de santé⁵⁵. Elles accèdent effectivement au système de soins, mais ne profitent pas du large éventail de services desquels les survivantes d'abus ont besoin. Les jeunes femmes, particulièrement les femmes LGBTQI, sont souvent confrontées à des situations de vulnérabilité accrue lorsqu'elles cherchent à obtenir des soins. Les problèmes tels que le manque de confidentialité et de respect de la vie privée, la nécessité de se déplacer pour accéder à des services, le coût de ces services et le nécessaire consentement parental pour les interventions médicales sont autant d'obstacles pour les jeunes femmes et femmes LGBTQI qui souhaitent accéder à des soins de soutien⁵⁶.

De ce fait, les prestataires de santé doivent être en mesure d'identifier les femmes ayant subi des violences, et intervenir en conséquence. Cette intervention devrait toujours comprendre un soutien de première ligne, de manière à assurer la sécurité émotionnelle et physique de la survivante, ainsi qu'un soutien continu⁵⁷. Un soutien de première ligne centré sur la femme, qui soit de nature holistique, inclut des premiers soins et un soutien psychologiques, la planification de la sécurité de la survivante et le référencement vers des services et du soutien juridiques, médicaux et psychosociaux⁵⁸. Il est important que les programmes et services de santé et de droits sexuels et reproductifs soient considérés comme des points d'entrée vitaux pour le soutien des survivantes de violences basées sur le genre⁵⁹. Alors que le dépistage universel ou les enquêtes à répétitions ne devraient pas être réalisés, les prestataires de santé devraient être formé-e-s aux bonnes manières de s'informer sur les violences, lorsque cela semble adapté, et être en mesure de répondre de manière adéquate aux femmes qui décident de divulguer ces informations, et particulièrement lorsque les maux peuvent avoir été causés ou aggravés par des violences basées sur le genre⁶⁰. Les services doivent également être adaptés aux jeunes, et toute mesure prise en vue d'améliorer la qualité des services pour les jeunes doit inclure leur participation et leur leadership de manière significative⁶¹.

Reconnaissant que les prestataires de soins de santé peuvent être le reflet des croyances dans les inégalités de genre de leur communauté quant à la violence aux mains du partenaire intime, les systèmes de santé doivent les former et les soutenir afin d'assurer la qualité des services relatifs aux VBG⁶². Cette formation doit reposer sur les droits de la personne et l'éthique, de manière à lutter contre la stigmatisation, les abus et l'apathie. En plus d'une formation complète, les prestataires de soins de santé peuvent bénéficier du soutien de protocoles, procédures et réseaux de référencement⁶³.

Les survivantes de VBG doivent, non seulement avoir accès à des soins de santé qualitatifs, mais également à d'autres services pertinents dans les domaines du respect des lois, de la justice et des services sociaux, tels que l'emploi, le logement et l'éducation. Lorsque de tels services sont disponibles, les efforts doivent être centrés sur l'amélioration de la qualité, la coordination et le financement de



Accords internationaux pertinents :

- Déclaration universelle des droits de l'homme (1948)
- Convention sur l'élimination de toutes les formes de violence à l'égard des femmes (1979)
- Convention relative aux droits de l'enfant (CDE) (1989)
- Déclaration de l'ONU sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes (1993)
- Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (1994)
- Programme d'action de Beijing (1995)
- Adoption par la Commission de la condition de la Femme, lors de sa 57ème session, de conclusions sur l'élimination et la prévention de toutes les formes de violence contre les femmes et les filles (2013)
- Objectifs de développement durable (ODD) (2015-2030)
- Stratégie mondiale pour la santé de la femme, de l'enfant et de



manière à rendre le soutien aux filles et femmes victimes d'abus plus significatif encore⁶⁴.

Améliorer l'accès équitable aux biens économiques

Le renforcement de l'autonomisation économique des filles et des femmes est essentiel à la transformation des relations entre hommes et femmes, et déterminant pour la modification des attitudes et comportements, en vue de mettre en un terme aux violences basées sur le genre⁶⁵. La conception de programmes permettant un accès plus équitable des filles et des femmes aux biens économiques se décline en différentes approches. Les programmes réussis visent, notamment, à l'amélioration de l'accès des filles à l'éducation, proposent des formations en compétences utiles sur le marché du travail pour les femmes ainsi que des opportunités financières, et œuvrent à garantir les droits fonciers, d'héritage et de propriété ayant un impact sur la vie des femmes⁶⁶. L'étroite relation entre autonomisation économique des femmes et violence aux mains d'un partenaire intime (VPI) est très complexe, et se modifie en fonction du moment et du contexte. L'introduction de l'autonomisation économique au sein des communautés est susceptible d'entraîner une hausse temporaire de la VPI, soulignant la nécessité d'aborder en même temps dans ces situations les normes de genre néfastes et restrictives et l'autonomisation économique^{67,68}.

Dans de nombreux contextes, et même lorsque les femmes ont accès à des biens économiques, un écart salarial constant persiste entre les genres, contribuant à l'inégalité de genre et à la VPI⁶⁹. Une étude menée dans l'ensemble des États-Unis indique qu'une réduction de l'écart salarial entraîne une baisse des violences à l'encontre des femmes⁷⁰. Il est également important de remarquer que l'amélioration de l'égalité d'accès aux biens économiques ne fait pas uniquement référence à des initiatives visant à améliorer les capacités des femmes à pénétrer le marché du travail, et ainsi à gagner un salaire. Améliorer l'accès aux biens économiques inclut aussi d'améliorer l'accès au foncier. Garantir les droits fonciers des femmes est une étape incontournable dans la rupture des cycles de pauvreté et le soutien de l'autonomisation économique des femmes⁷¹. Lorsque les femmes sont outillées pour se construire une vie en dehors du foyer, et une vie en dehors de l'économie informelle, elles sont plus à même d'accéder à des services juridiques et de soutien en réponse à des violences⁷². Réduire la dépendance économique des femmes envers leur partenaire leur permet de quitter des environnements où règne la violence conjugale⁷³.

➔ Pour plus d'information, veuillez consulter le document intitulé « Stimuler l'autonomisation économique des femmes ».

Étude de cas : Étude IMAGE : intervention par la microfinance pour l'équité face au sida et dans le genre

L'étude sud-africaine intitulée IMAGE portait sur des femmes vivant dans les foyers les plus pauvres de zones rurales, et alliait services financiers et formations et ateliers de renforcement des compétences sur les normes de genre et de culture, la communication, la violence aux mains du partenaire intime et la prévention du VIH^{74,75,76}. Le programme encourageait également la participation des garçons et des hommes. L'étude a révélé que, deux ans après la fin du programme, le groupe de participant-e-s rapportait 55 % d'actes de violence en moins aux mains des partenaires intimes sur l'année écoulée, en comparaison avec le groupe n'ayant pas participé aux formations et ateliers^{77,78,79}. Suite au programme, les participant-e-s se trouvaient également plus fréquemment en désaccord avec des déclarations tolérant les violences physiques et sexuelles à l'encontre d'un-e partenaire intime^{80,81,82}.

Étude de cas : HERrespect

Promouvoir l'égalité de genre et lutter contre les violences faites aux femmes

Bien que les travailleuses du secteur formel gagnent un salaire, l'acceptation sociale du recours à la violence, le manque de compétences au sein des équipes de direction et les politiques insensibles à la notion du genre demeurent les principaux moteurs de l'expérience que font les femmes de la violence. Le programme

HERrespect de BSR fait du lieu de travail un incubateur de changement social : à l'aide d'une combinaison de formation visant à faire évoluer les conceptions de genre, de campagnes dans les usines et les communautés et le renforcement des politiques sur le lieu de travail, HERrespect met en lien les consommateur-trice-s, les usines, les travailleur-euse-s et les organisations de la société civile pour prévenir et aborder les violences faites aux travailleuses dans les chaînes d'approvisionnement à l'échelle mondiale. Le programme HERrespect est actuellement à l'essai dans 13 usines au Bangladesh et en Inde, et des remarques de la part de participant-e-s indiquent des premiers signes de changement d'attitude et de comportement envers la violence. En vue d'impacter les pratiques commerciales à grande échelle, BSR a élaboré en coopération avec la Confédération des industries indiennes (CII) une trousse à outils commerciale proposant une ligne d'orientation aux entreprises en Inde souhaitant renforcer leurs propres politiques et activités de prévention et de réaction face au harcèlement sexuel⁸³.

Investir dans les mouvements de femmes de la société civile

Une analyse comparative des politiques relatives à la violence à l'égard des femmes (VEF) à l'échelle mondiale sur plus de quatre décennies a révélé que les mouvements féministes forts étaient les premiers catalyseurs de toute action gouvernementale⁸⁴. La société civile féministe joue un rôle dans les changements politiques en influençant les traités internationaux, les accords régionaux sur les VEF et en exerçant une pression aux niveaux nationaux et régionaux dans la direction d'une conformité aux nouvelles normes⁸⁵.

Alors que le 3ème objectif du millénaire pour le développement (Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes) a permis d'importants progrès dans l'autonomisation des filles et des femmes, l'accent porté sur l'éducation et la santé n'a pas été suffisant pour entraîner une réelle égalité. Sans insistance adéquate sur les droits des filles et des femmes, l'ODD 5 (Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles) tombera dans le même écueil. L'égalité de genre nécessite un engagement constant et cohérent de la part des activistes et expert-e-s en genre, qui à son tour requiert un soutien à la fois institutionnel et financier⁸⁶.

SECTION 3 : AVANTAGES DE L'INVESTISSEMENT

Investir dans l'élimination des VBG et des pratiques néfastes est à la fois éthique et pratique. Bien que les données probantes relatives à la rentabilité des



interventions contre les VBG demeurent insuffisantes, les coûts de l'inaction – incluant les déficiences physiques et mentales, les pertes de productivité et les coûts relatifs à la prestation de services sociaux, juridiques et médicaux – sont ahurissants^{87,88}. À l'échelle mondiale, le coût des féminicides aux mains de partenaires intimes est estimé à un peu plus de 40 milliards USD par an⁸⁹. La violence aux mains d'un partenaire intime coûte 4,4 billions USD dans le monde, et les violences sexuelles à l'égard des femmes 66,7 milliards USD supplémentaires par an⁹⁰. Sur la base de ces chiffres, un groupe d'éminent-e-s économistes et prix Nobel d'économie ont conclu que l'investissement dans l'élimination de toutes les formes de VBG est l'une des 19 cibles les plus rentables des ODD⁹¹.

SECTION 4 : APPELS À L'ACTION

La première étape à l'élimination des violences basées sur le genre est l'assurance que des cadres juridiques et des politiques sont en place à l'échelle nationale et qu'ils sont guidés par une stratégie nationale relative aux VBG coordonnée à tous les niveaux du gouvernement. Ces actions doivent ensuite être soutenues par l'infrastructure et les ressources humaines nécessaires à l'application de la loi et la garantie de la protection des filles, des femmes et des survivantes des VBG. Les donateurs et groupes de la société civile peuvent jouer un rôle important au sein de ces efforts nationaux en s'élevant contre les violences et les normes de genre néfastes, et en allouant des ressources pour les prévenir et y réagir. Enfin, tous les groupes de parties prenantes devraient inclure de jeunes femmes et des filles dans la planification, la réalisation et l'évaluation des programmes visant à éradiquer les violences basées sur le genre.

Pour contribuer au progrès pour tout le monde, de nombreuses parties prenantes doivent collaborer – les gouvernements, la société civile, le monde universitaire, les médias, les populations concernées, les Nations unies et le secteur privé – de manière à mener les actions suivantes, en faveur des filles et des femmes :

- ~~Promulguer et faire appliquer des politiques et cadres légaux exhaustifs de protection contre les violences basées sur le genre (VBG) et les pratiques néfastes, telles que les mariages des enfants, précoces ou forcés et les mutilations génitales féminines/excision.~~
(Concerne avant tout : les gouvernements)
- Créer et renforcer des cadres juridiques sensibles au genre qui traitent de la vulnérabilité croissante des femmes dans les contextes d'urgence et de conflits et qui soutiennent la protection et l'autonomisation des femmes.
(Concerne avant tout : les gouvernements, la société civile, les populations touchées et les Nations unies)
- Investir dans des programmes de prévention qui mettent un terme aux VBG et aux pratiques néfastes, et autonomisent les filles et les femmes.
(Concerne avant tout : les gouvernements, la société civile, les Nations unies et le secteur privé)
- Intensifier les efforts visant les normes de genre néfastes et éduquer les jeunes, les femmes et les hommes sur les VBG et les pratiques néfastes, notamment par le biais de programmes communautaires.
(Concerne avant tout : les gouvernements, la société civile, le monde universitaire, les médias, les populations touchées, les Nations unies et le secteur privé)
- Former l'ensemble des prestataires de santé à aborder les VBG et les pratiques néfastes afin de garantir que les services nécessaires soient disponibles, accessibles, acceptables et qualitatifs pour tout le monde.
(Concerne avant tout : les gouvernements et les ONG)
- Instaurer une éducation complète à la sexualité qui aborde les inégalités de genre, les rôles genrés, les VBG et les droits des jeunes à accéder à des services et à demander justice.
(Concerne avant tout : les gouvernements et les ONG)
- Investir dans les mouvements de femmes de la société civile.
(Concerne avant tout : les gouvernements et le secteur privé)

Révisé et actualisé en août 2017

Préparé par : Maryce Ramsey, FHI 360

Révisé par : Genine Babakian, Consultante ; Juliana Bennington, Women Deliver ; Mary Crippen, Consultante ; Masha DeVoe, Women Deliver ; Tatiana DiLanzo, Women Deliver ; Louise Dunn, Women Deliver ; Katja Iversen, Women Deliver ; Rianne Keeler, CHOICE for Youth and Sexuality ; Jessica Malter, Women Deliver ; Susan Papp, Women Deliver ; Juncal Plazaola Castaño, ONU Femmes ; Savannah Russo, Women Deliver ; Athena Rayburn, Women Deliver ; Liuba Grechen Shirley, Consultante ; Petra ten Hoop-Bender, Women Deliver ; Tamara Windau-Melmer, Women Deliver ; Youth Coalition for Sexual and Reproductive Rights

Clause de non-responsabilité : Les points de vue et opinions exprimés dans le présent document technique sont ceux des auteur-e-s. Ils ne reflètent pas nécessairement les positions ou les politiques officielles de l'ensemble des organisations partenaires.

Cette série de documents d'orientation a été constituée pour servir aux responsables des politiques, responsables des prises de décisions, aux défenseur-e-s et activistes afin de leur permettre de faire progresser des thématiques concernant les filles et les femmes au niveau du développement mondial. Ces documents sont conçus pour être disponibles et en accès libre pour tout le monde.

➔ Pour découvrir la campagne Deliver for Good, rendez-vous sur deliverforgood.org.



NOTES DE FIN

- 1 "Intimate Partner Violence: Consequences." Centers for Disease Control and Prevention, 3 Mar. 2015. Web. <<https://www.cdc.gov/violenceprevention/intimatepartnerviolence/consequences.html>>.
- 2 "Violence against women: a 'global health problem of epidemic proportions.'" News release. Geneva: World Health Organization, 2013. Web. <http://www.who.int/mediacentre/news/releases/2013/violence_against_women_20130620/en/>.
- 3 Mukanangana, Festus, et al. "Gender Based Violence and its Effects on Women's Reproductive Health: The Case of Hatcliffe, Harare, Zimbabwe." *African Journal of Reproductive Health* 18.1 (2014): 110-122. Web. 25 Mar. 2016. <<http://www.bioline.org.br/pdf?rh14012>>.
- 4 Stöckl, H., et al. "The global prevalence of intimate partner homicide: a systematic review." *The Lancet* 382.9895 (2013): 859-865. Web. <[http://www.thelancet.com/journals/lancet/article/PIIS0140-6736\(13\)61030-2/fulltext](http://www.thelancet.com/journals/lancet/article/PIIS0140-6736(13)61030-2/fulltext)>.
- 5 "Global Study on Homicide." UNODC, 2013. Web. <https://www.unodc.org/documents/gsh/pdfs/2014_GLOBAL_HOMICIDE_BOOK_web.pdf>.
- 6 Duvvury, Nata, et al. "Intimate Partner Violence: Economic Costs and Implications for Growth and Development." *Women's Voice, Agency, and Participation Research Series* 2013, no. 3. Washington: World Bank, 2013.
- 7 Ibid.
- 8 Hoeffler, Anke and James Fearon. "Benefits and Costs of the Conflict and Violence Targets for the Post-2015 Development Agenda: Post-2015 Consensus." *Conflict and Violence Assessment Paper*. Copenhagen: Copenhagen Consensus Center, 2014. Web. <http://www.copenhagenconsensus.com/sites/default/files/conflict_assessment_-_hoeffler_and_fearon_0.pdf>
- 9 "Global and regional estimates of violence against women: prevalence and health effects of intimate partner violence and non-partner sexual violence." Geneva: World Health Organization, 2013. Web. 8 Apr. 2016. <http://apps.who.int/iris/bitstream/10665/85239/1/9789241564625_eng.pdf?ua=1>.
- 10 "Female Infanticide" BBC. Web. 15 Aug. 2017. <http://www.bbc.co.uk/ethics/abortion/medical/infanticide_1.shtml>
- 11 Finkelhor, David, et al. "The Lifetime Prevalence of Child Sexual Abuse and Sexual Assault Assessed in Late Adolescence." *Journal of Adolescent Health* 55.3 (2014): 329-33. Web. 25 Mar. 2016. <<http://www.unh.edu/ccrc/pdf/9248.pdf>>.
- 12 "Hidden in Plain Sight: A Statistical Analysis of Violence against Children." New York: UNICEF, 2014. Web. <http://www.unicef.org/publications/index_74865.html>.
- 13 García-Moreno, Claudia, Alessandra Guedes, and Wendy Knerr. "Understanding and addressing violence against women." Geneva: World Health Organization, 2012. Web. 26 Feb. 2016. <http://apps.who.int/iris/bitstream/10665/77434/1/WHO_RHR_12.37_eng.pdf>.
- 14 "Violence Against Children Data: Data 2 Action! Together For Girls. 2016. Web. <http://www.togetherforgirls.org/wp-content/uploads/data_action_infographic_lg.png>
- 15 Stark, L. and A. Ager. "A systematic review of prevalence studies of gender-based violence in complex emergencies." *Trauma Violence Abuse* 12.3 (2011): 127-34. Web. <<http://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/21511685>>.
- 16 "Report of the Secretary-General on women and peace and security." New York: UN Security Council, 2015. Web. <http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=S/2015/716&Lang=E>.
- 17 "Solomon Islands: Flash Floods." Situation Report No. 9, 2014. Web. 10 Aug. 2016. <http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/OCHA_SLB_FlashFloods_Sitrep9_20140529_FINAL.pdf>.
- 18 "Family violence could treble after quake." 10 Sep. 2010. Web. 11 Aug. 2016. <<http://www.nzherald.co.nz/nz/news/article.cfm?id=1&objectid=10672475>>.
- 19 "The 2012 Fiji Floods: Gender Sensitivity in Disaster Management." A Qualitative Review of Gender and Protection Issues in Disaster Response. Suva: UN Women, 2012. Web. 10 Aug. 2016. <http://www.pacificdisaster.net/pdnadmin/data/original/FJI_FL_UNWomen_2012_gender_sensitivity.pdf>.
- 20 Nellemann, C., Verma, R., and Hislop, L. "Women at the forefront of climate change: Gender risks and hopes." A Rapid Response Assessment. 2011. Web. 10 Aug. 2016. <http://gridarendal-website.s3.amazonaws.com/production/documents/s_document/165/original/rra_gender_screen.pdf?1484143050>.
- 21 "Climate Change, Disasters and Gender-Based Violence in the Pacific." Suva: UN Women, n.d. Web. 10 Aug. 2016. <<http://www.unclearn.org/sites/default/files/inventory/unwomen701.pdf>>.
- 22 Ibid.
- 23 "FEMALE GENITAL MUTILATION/CUTTING: A GLOBAL CONCERN." UNICEF, 2016. Web. <[http://www.unicef.org/media/files/FGMC_2016_brochure_final_UNICEF_SPREAD\(2\).pdf](http://www.unicef.org/media/files/FGMC_2016_brochure_final_UNICEF_SPREAD(2).pdf)>.
- 24 Rushwan, Hamid. "Female genital mutilation: A tragedy for women's reproductive health." *African Journal of Urology* 19.3 (2013): 130-33. Sep. 2013. Web. <<http://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S110570413000520>>.
- 25 "About Child Marriage." *Girls Not Brides*. 2017. Web. <<http://www.girlsnotbrides.org/about-child-marriage/>>
- 26 "Marrying Too Young." *End Child Marriage*. United Nations Population Fund. n.d. Web. <<http://www.unfpa.org/end-child-marriage>>.
- 27 "Ending Child Marriage: Progress and Prospects." New York: UNICEF, 2014. Web. <http://www.unicef.org/media/files/Child_Marriage_Report_7_17_LR.pdf>.
- 28 "About Child Marriage." *Girls Not Brides*. 2017. Web. <<http://www.girlsnotbrides.org/about-child-marriage/>>
- 29 "Report of the Special Rapporteur on violence against women, its causes and consequences, Promotion and protection of all human rights, civil, political, economic, social and cultural, including the right to development." New York: United Nations General Assembly, 2011. Web.
- 30 Breaking the Silence on Violence against Indigenous Girls, Adolescents and Young Women: A call to action based on an overview of existing evidence from Africa, Asia Pacific and Latin America. UNICEF, May 2013. Web. <http://www.unfpa.org/sites/default/files/resource-pdf/VAIWG_FINAL.pdf>.
- 31 Ortoleva, Stephanie, and Hope Lewis. *Forgotten Sisters - A Report on Violence Against Women with Disabilities: An Overview of its Nature, Scope, Causes and Consequences*. Research paper. no. 104-2012. Northeastern University School of Law, 21 Aug. 2012. Web. <https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=2133332>.
- 32 TOO YOUNG TO WED: The growing problem of child marriage among Syrian girls in Jordan. Save the Children, 2014. Web. <http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/TOO_YOUNG_TO_WED_REPORT_0714_0.PDF>.
- 33 "We'll Show You You're a Woman": Violence and Discrimination against Black Lesbians and Transgender Men in South Africa. Human Rights Watch, Dec. 2011. Web. <<https://www.hrw.org/sites/default/files/reports/southafrica1211.pdf>>.
- 34 Unite with Women: Unite Against Violence and HIV. UNAIDS, 2014. Web. <http://www.unaids.org/sites/default/files/media_asset/JC2602_UniteWithWomen_en_0.pdf>.
- 35 Fulu, E., et al. "Why Do Some Men Use Violence Against Women and How Can We Prevent It? Quantitative Findings from the United Nations Multi-country Study on Men and Violence in Asia and the Pacific." Bangkok: UNDP, UNFPA, UN Women, and UNV., 2013. Web. 25 Mar. 2016. <<http://www.partners4prevention.org/sites/default/files/resources/p4p-report.pdf>>.
- 36 Heise, Lori L and Andreas Kotsadam. "Cross-national and multilevel correlates of partner violence: an analysis of data from population-based surveys." *The Lancet Global Health* 3.6 (2015): e332 - e340. Web. <[http://www.thelancet.com/journals/lanlgl/article/PIIS2214-109X\(15\)00013-3/fulltext](http://www.thelancet.com/journals/lanlgl/article/PIIS2214-109X(15)00013-3/fulltext)>.
- 37 "The World's Women 2015: Trends and Statistics." New York: United Nations, 2015. Web. <http://unstats.un.org/unsd/gender/downloads/WorldsWomen2015_chapter6_t.pdf>.
- 38 Ibid.
- 39 "Supplement to the Handbook for Legislation on Violence Against Women: 'Harmful Practices' against Women." New York: UN Women, 2012. Web. <<http://www2.unwomen.org/-/media/headquarters/attachments/sections/library/publications/2012/12/unw-legislation-supplement-en%20pdf.pdf?v=1&d=20141013T121502>>.
- 40 Jewkes, Rachel, Michael Flood, and James Lang. "From work with men and boys to changes of social norms and reduction of inequities in gender relations: a conceptual shift in prevention of violence against women and girls." *The Lancet* 385.9977 (2014): 1580-1589. Web. <[http://dx.doi.org/10.1016/S0140-6736\(14\)61683-4](http://dx.doi.org/10.1016/S0140-6736(14)61683-4)>.
- 41 Arango, Diana J., et al. "INTERVENTIONS TO PREVENT OR REDUCE VIOLENCE AGAINST WOMEN AND GIRLS: A SYSTEMATIC REVIEW OF REVIEWS." *Women's Voice and Agency Research Series*. Washington: World Bank, 2014. Web. <<http://documents.worldbank.org/curated/en/700731468149970518/pdf/927130NWPOWome00Box385382B00PUBLIC0.pdf>>.
- 42 Yoder, Paul Stanley, Salif Ndiaye, and Nafissatou J. Diop. "Long-Term Evaluation of the Tostan Programme in Senegal: Kolda, Thiès, and Fatick Regions." Working Paper. New York: UNICEF, 2008. Web. <https://www.unicef.org/protection/fgmc_tostan_eng.pdf>.
- 43 "Ending Female Genital Mutilation/Cutting: Lessons From a Decade of Progress." Washington: Population Reference Bureau, 2013. Web. <<http://www.prb.org/pdf14/progress-ending-fgm.pdf>>.
- 44 "Where We Work." Tostan. Tostan, n.d. Web. <<https://www.tostan.org/programs/where-we-work/>>.
- 45 Yoder, Paul Stanley, Salif Ndiaye, and Nafissatou J. Diop. "Long-Term Evaluation of the Tostan Programme in Senegal: Kolda, Thiès, and Fatick Regions." Working Paper. New York: UNICEF, 2008. Web. <https://www.unicef.org/protection/fgmc_tostan_eng.pdf>.
- 46 "Ending Female Genital Mutilation/Cutting: Lessons From a Decade of Progress." Washington: Population Reference Bureau, 2013. Web. <<http://www.prb.org/pdf14/progress-ending-fgm.pdf>>.
- 47 Yoder, Paul Stanley, Salif Ndiaye, and Nafissatou J. Diop. "Long-Term Evaluation of the Tostan Programme in Senegal: Kolda, Thiès, and Fatick Regions." Working Paper. New York: UNICEF, 2008. Web. <https://www.unicef.org/protection/fgmc_tostan_eng.pdf>.
- 48 "Ending Female Genital Mutilation/Cutting: Lessons From a Decade of Progress." Washington: Population Reference Bureau, 2013. Web. <<http://www.prb.org/pdf14/progress-ending-fgm.pdf>>.
- 49 Yoder, Paul Stanley, Salif Ndiaye, and Nafissatou J. Diop. "Long-Term Evaluation of the Tostan Programme in Senegal: Kolda, Thiès, and Fatick Regions." Working Paper. New York: UNICEF, 2008. Web. <https://www.unicef.org/protection/fgmc_tostan_eng.pdf>.
- 50 "Ending Female Genital Mutilation/Cutting: Lessons From a Decade of Progress." Washington: Population Reference Bureau, 2013. Web. <<http://www.prb.org/pdf14/progress-ending-fgm.pdf>>.

